

# **Soutien à la Recherche Scientifique**

## **Partenariat GCC – Bristol-Myers Squibb**



### **Règlement**

**et**

### **Dossier de Candidature**

## **Soutien à la Recherche Scientifique GCC – Bristol-Myers Squibb**

### **Règlement**

**Art.1** La société Bristol-Myers Squibb, dont le siège social est situé 3, rue Joseph Monier 92500 Rueil-Malmaison, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 562 011 742 (ci-après désignée Bristol-Myers Squibb ou BMS), a décidé de soutenir en 2011 deux projets de recherche en dermatologie d'un montant de 40 000 Euros (Quarante mille euros) chacun, (ci-après désignée « Soutien à la Recherche Scientifique ») au travers d'une opération dont le présent règlement présente les conditions et modalités.

Il est précisé que le soutien financier apporté aux deux projets de recherche préclinique sélectionnés donnera lieu à des contrats entre BMS et les protagonistes concernés.

Le processus de sélection des lauréats ainsi que la cérémonie officielle clôturant cette sélection constituent une opération BMS (ci-après désignés « l'opération »), organisée sous le patronage et avec la caution scientifique du GCC (Groupe de Cancérologie Cutanée) dans les conditions ci-après définies.

### **Art.2 Organisation du Soutien à la Recherche Scientifique**

#### **a) Candidature**

Le candidat devra être médecin, pharmacien biologiste des hôpitaux ou jeune chercheur scientifique en cours de thèse ou en stage post-doctorat.

Les membres du personnel de Bristol-Myers Squibb et ceux de ses filiales ne pourront pas se porter candidat et de manière générale tous membres de l'industrie pharmaceutique.

#### **b) Nature du projet**

Pour concourir au présent Soutien à la Recherche Scientifique, chaque candidat devra présenter un projet de recherche fondamentale dans le domaine du mélanome, dans une perspective d'intérêt clinique ou biologique pour la thérapeutique. Le projet devra se situer dans le domaine du mélanome. La durée du projet de recherche devra être de 1 à 3 ans.

#### **c) Appel à candidature**

L'appel à candidature se fera par voie d'affichage dans différents services hospitaliers, sur le site Internet du GCC (<http://www.sfdermato.org/gcc>), sur le site Internet Bristol-Myers Squibb ([www.bmsfrance.fr](http://www.bmsfrance.fr)) et via des plaquettes d'annonce distribuées lors du congrès de l'EADO (European Association of Dermato-Oncology).

Toutes les informations (règlement, trame de synopsis, dossier de candidature...) seront disponibles sur le site Internet du GCC et sur le site Internet Bristol-Myers Squibb.

#### **d) Soumission des projets**

Les candidatures devront être adressées au GCC (au président qui le diffusera au vice – président en charge de la recherche biologique et de la recherche clinique et aux membres du jury) sous la forme d'un synopsis de 10 pages maximum, suffisamment étayé, comportant le rationnel de la recherche, les objectifs, la méthodologie, les résultats attendus, le planning, le budget, les motivations et les perspectives (*cf annexe 1*).

Ce dossier sera remis en deux exemplaires imprimés et un exemplaire en version électronique (Format PDF) au plus tard le 30 octobre 2011.

Par courrier à l'adresse suivante:

GCC  
Soutien à la Recherche Scientifique - partenariat GCC / Bristol-Myers Squibb  
A l'attention du Professeur Laurent Mortier  
Clinique de Dermatologie  
CHRU de LILLE  
2 avenue Oscar Lambret  
59037 Lille cedex

Par Mail à l'adresse suivante :

[laurent.mortier@chru-lille.fr](mailto:laurent.mortier@chru-lille.fr)

Chaque candidat devra également adresser un curriculum vitae ainsi qu'une lettre de soutien du responsable de l'équipe de recherche.

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés. Les dossiers de candidature non retenus ne seront pas réexpédiés aux candidats.

#### **e) Désignation des Lauréats**

Les Lauréats seront désignés à l'issue de délibérations du jury qui se réunira au 4<sup>ème</sup> trimestre 2011. Le jury établira un classement des dossiers de sorte que si les candidats retenus se désistent ou refusent le Soutien à la Recherche Scientifique, le candidat suivant sur la liste en bénéficiera.

Le jury est souverain dans sa décision.

#### **f) Remise du Soutien à la Recherche Scientifique**

La remise sera annoncée notamment par voie de presse scientifique, par affichage dans différents services hospitaliers et congrès, et sur le site du GCC. Elle pourra faire l'objet de conférence de presse.

#### **g) Conditions restrictives**

Les candidats ne pourront concourir, pour le même projet, à une bourse ou prix de même nature décernée par un autre laboratoire pharmaceutique.

### **Art. 3 Versement du Soutien à la Recherche Scientifique**

Le Soutien à la Recherche Scientifique est attribué pour permettre aux Lauréats de mener à bonne fin leurs projets de recherche. Il sera versé par Bristol-Myers Squibb aux Lauréats lors du premier semestre 2012.

Si le Lauréat poursuit son projet par l'intermédiaire d'une association, au sein d'un établissement hospitalier ou d'un institut de recherches, Bristol-Myers Squibb versera le soutien financier à l'entité concernée à condition que celle-ci :

- signe le présent règlement ;
- signe le contrat approprié avec Bristol-Myers Squibb ;
- s'engage à ce que les fonds reçus soient exclusivement destinés au projet de recherche du Lauréat, à ce que le projet soit conforme à son objet social, et à ce que ses statuts l'habilitent à percevoir des fonds de l'Industrie Pharmaceutique.

### **Art. 4 Jury**

#### **a) La composition du jury**

Le jury se compose de 8 (huit) membres, indépendants de Bristol-Myers Squibb, appartenant au bureau et/ou au Conseil d'administration du groupe GCC (nommés pour leur temps de présence au bureau et/ou au conseil du groupe GCC) ainsi que de 1 (un) représentant de Bristol-Myers Squibb (Le Médecin de Recherche Clinique Oncologie/Hématologie ou son représentant) chargé uniquement de s'assurer de l'éligibilité des candidats et du bon déroulement du processus de décision. Le Président est désigné comme indiqué au paragraphe c) ci-après.

En cas de fin de mandat, les nouveaux membres seront désignés et un nouveau président du Jury sera coopté parmi ces 8 membres.

Le jury participera à l'opération de manière bénévole et ne recevra donc aucune rémunération de Bristol-Myers Squibb.

Dans l'hypothèse où BMS accepterait de prendre à sa charge tout ou partie des frais d'hospitalité du jury dans le cadre de l'opération visée au présent règlement, les barèmes applicables seraient les suivants, étant précisé qu'une telle prise en charge ne pourrait se faire que sur la base de justificatifs originaux :

- Repas : 60 euros TTC maximum par personne,
- Voyage aérien : billet en classe économique ;
- Voyage en train : billet en première classe ;
- Hôtel : Etablissement 4 étoiles maximum (4 étoiles de luxe exclus), à hauteur de 250 € maximum la nuit (petit-déjeuner inclus).

Si un projet spécifique requiert une expertise dont ne dispose pas le jury, celui-ci pourra exceptionnellement faire appel à un expert indépendant afin d'évaluer ce projet et rendre son avis.

#### **b) Mandat des membres du jury**

Le Soutien à la Recherche Scientifique sera attribué par un jury composé spécialement à cet effet. Si un membre du jury ne souhaite plus faire partie du jury, le GCC proposera aux autres membres son remplaçant.

Si un membre du jury est exposé à un conflit d'intérêt, il devra se récuser et ne pourra pas participer au vote du Lauréat.

Le rôle du jury sera de veiller :

- au respect du présent règlement,
- à la réalisation effective du projet une fois le Soutien à la Recherche Scientifique décerné.

#### **c) Président du jury**

Le jury coopte son président parmi les 8 membres du groupe GCC qui le compose.

### **Art. 5 Modalité d'attribution du Soutien à la Recherche Scientifique et communication :**

#### **a) Modalité de vote**

Le prix sera attribué de la façon suivante :

Un tour de table avec délibération sur les projets soumis sera réalisé à l'occasion de la réunion organisée en novembre 2011. Chaque membre du jury évaluera de façon anonyme chaque dossier en attribuant des points de 1 à 10 à chacun des critères suivants :

- originalité du projet
- intérêt du projet / perspectives cliniques
- méthodologie / faisabilité

Le Soutien à la Recherche Scientifique sera attribué au candidat dont le dossier aura obtenu la note moyenne la plus élevée après addition des 8 évaluations (une par membre du Jury). Chaque réunion du Jury fera l'objet d'un procès verbal gardé au sein du groupe GCC.

#### **b) Cas particulier**

Dans le cas d'égalité des moyennes, le jury déclarera les lauréats *ex-æquo*. Il attribuera et divisera ainsi le montant du soutien financier aux deux projets concernés (20 000 € chacun).

Le Jury devra vérifier que le Lauréat n'a pas reçu un autre prix ou bourse du GCC à la date d'attribution du présent Soutien à la Recherche Scientifique et qu'il n'entre pas dans l'un des

cas restrictifs précités à l'article 2 (g). Dans le cas contraire, le Soutien à la Recherche Scientifique serait attribué au projet suivant sur la liste.

Le projet de recherche du Lauréat pourra faire l'objet d'un financement complémentaire par un autre organisme.

Si aucun projet n'atteint le nombre de point minimum de 120, le Soutien à la Recherche Scientifique ne sera pas attribué.

### **c) Communication de remise du Soutien à la Recherche Scientifique et des résultats :**

Un courrier annonçant les résultats sera renvoyé aux candidats.

Les résultats seront transmis sur les lieux d'affichage dans les hôpitaux et sur le site Internet du CGG (<http://www.sfdermato.org/gcc>) et sur le site Internet Bristol-Myers Squibb ([www.bmsfrance.fr](http://www.bmsfrance.fr)).

## **Art. 6 Engagements des Lauréats**

Le lauréat s'engage à utiliser la totalité de la somme pour le projet de recherche selon le plan de financement présenté et ce dans un délai de 3 ans maximum.

Tous les 12 mois après l'attribution du Soutien à la Recherche Scientifique, et durant un délai maximal de trois ans, le lauréat communiquera aux membres du Jury et à Bristol-Myers Squibb un état des lieux sur l'avancement de son projet sous la forme d'un compte-rendu écrit.

A l'issue de son projet, le Lauréat soumettra le rapport final de l'étude aux membres du jury et à Bristol-Myers Squibb ainsi que les justificatifs des dépenses réalisées.

En cas d'abandon du projet avant son terme, la somme reçue sera remboursée à BMS, déduction faite des sommes déjà engagées, payées, et non récupérables, avec présentation de justificatifs.

Le lauréat s'engage à mentionner qu'il est lauréat du Soutien à la Recherche Scientifique dans les documents qu'il émettra sur le projet primé (résumé(s), poster(s), article (s) avec la mention «Lauréat du Soutien de Recherche Scientifique GCC / Bristol-Myers Squibb».

Les candidats doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la protection juridique des travaux qu'ils présentent au titre du Soutien à la Recherche Scientifique, et notamment les droits de propriété intellectuelle qui y sont liés.

Les membres du jury s'engagent à ne pas divulguer les projets transmis dans le cadre du Soutien à la Recherche Scientifique.

## **Art. 7 Responsabilités**

Les candidats s'engagent à se soumettre au présent règlement. La participation au présent concours implique l'acceptation sans réserve des dispositions du présent règlement.

Tout différent qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement sera tranché préalablement par les membres du jury.

Le jury contrôlera la réalisation du projet et pourra demander tout justificatif, notamment comptable, de la bonne utilisation des fonds aux fins de la recherche proposée. Le Lauréat sera propriétaire des données et s'engage à citer Bristol-Myers Squibb dans toute publication.

Le règlement sera adressé à titre gratuit, à toute personne qui en ferait la demande auprès du secrétariat de Bristol-Myers Squibb à l'adresse mentionnée à l'Article 1 (les frais d'affranchissement seront remboursés sur demande au tarif lent en vigueur). Il sera également disponible sur le site de GCC et de Bristol-Myers Squibb.

La responsabilité de Bristol-Myers Squibb ne saurait être retenue, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure) ainsi que pour tout autre événement rendant impossible le déroulement du concours dans les conditions initialement prévues notamment dans les cas où celui-ci serait partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

**Fait à Rueil-Malmaison**

**Le..... 2011**

**Pour Bristol-Myers Squibb  
Dr Abderrahim OUKESSOU  
Directeur Médical Oncologie-Hématologie**

**Pour le groupe GCC  
Pr Laurent MORTIER**

## **Annexe 1**

### **Soutien à la Recherche Scientifique GCC / Bristol-Myers Squibb**

**Titre** : Proposer un titre complet de l'étude.

**Rationnel** : Présenter les principales justifications médicales / de recherche afin de conduire l'étude à bien. Inclure un bref résumé de l'état des connaissances actuelles dans le domaine, et quelques résultats anticipés de l'étude, en s'appuyant sur des références publiées.

**Objectifs** : Lister les objectifs de l'étude.

**Méthodologie de l'étude** : Décrire la méthodologie en s'appuyant sur sa pertinence et faisabilité.

**Analyse des données** : Proposer un plan d'analyse détaillé.

**Perspectives ou retombées attendues**

**Lieu(x) de l'étude** : Décrire où l'étude sera conduite

**Membres du projet** : Identifier l'investigateur principal s'il est différent du demandeur et toute autre personne qui s'assurera du bon déroulement de l'étude avec le % de temps passé au projet pour chaque intervenant. Fournir un CV à jour de l'investigateur principal.

**Planning** : Indiquer les dates de début et fin de l'étude, d'analyse intermédiaire (si nécessaire).

**Budget détaillé** : Lister tous les coûts en euros.

**Lettre de soutien du responsable de l'équipe de recherche.**

**Dossier de Candidature**  
**Soutien à la Recherche Scientifique GCC / Bristol-Myers Squibb**

- **Les dossiers doivent être adressés par courrier à l'adresse suivante :**

GCC  
Soutien à la Recherche Scientifique - partenariat GCC / Bristol-Myers Squibb  
A l'attention du Professeur Laurent Mortier  
Clinique de Dermatologie  
CHRU de LILLE  
2 avenue Oscar Lambret  
59037 Lille cedex

**Et par e-mail à :**

[laurent.mortier@chru-lille.fr](mailto:laurent.mortier@chru-lille.fr)

- **Les dossiers doivent être reçus au plus tard le 30 octobre 2011.**

LES DOSSIERS REÇUS APRES LE 30 OCTOBRE 2011  
ET/OU INCOMPLETS  
NE SERONT PAS PRIS EN CONSIDERATION

**Dossier de Candidature**  
**Soutien à la Recherche Scientifique GCC / Bristol-Myers Squibb**

**Coordonnées Candidat :** \_\_\_\_\_

**M. / Mme / Mlle :** .....

**Prénom :** .....

**Date et lieu de naissance :** .....

**Adresse personnelle :** .....

.....

.....

**Téléphone**.....

**Email :** .....

**Coordonnées Professionnelles**

**Adresse :** .....

.....

.....

**Téléphone**.....

**Email :** .....

**Titre du projet de recherche (en majuscules)**

.....

.....

.....

**Date et signature obligatoire :**

--

**Date d'envoi**

**Cadre réservé au Jury**  
**Date de réception**

Nom : .....

**Dossier de Candidature**  
**Soutien à la Recherche Scientifique GCC / Bristol-Myers Squibb**

**Curriculum Vitae (1page maximum)**

Nom : .....

**Dossier de Candidature**  
**Soutien à la Recherche Scientifique GCC / Bristol-Myers Squibb**

**Principales Publications**

Nom : .....

**Dossier de Candidature**  
**Soutien à la Recherche Scientifique GCC/ Bristol-Myers Squibb**

**Résumé du projet de recherche (1 page maximum)**

Nom : .....

**Dossier de Candidature**  
**Soutien à la Recherche Scientifique GCC / Bristol-Myers Squibb**

**Exposé du projet de recherche (10 pages maximum)**

Nom : .....

**Dossier de Candidature**  
**Soutien à la Recherche Scientifique GCC / Bristol-Myers Squibb**

**Budget Prévisionnel du projet de recherche**

	<b>Coût (€TTC)</b>
<b>Equipement (y compris logiciels informatiques)</b> ▪ ▪ ▪ ▪ ▪ ▪	€TTC
<b>Budget de fonctionnement</b> ▪ ▪ ▪ ▪ ▪ ▪	€TTC
<b>Autres dépenses (préciser)</b> ▪ ▪ ▪ ▪ ▪ ▪	€TTC
<b>Coût total du Projet</b>	<b>€TTC</b>

- Préciser les autres financements déjà obtenus, leurs provenances et leurs dates d'effet :

Nom : .....

**Dossier de Candidature**  
**Soutien à la Recherche Scientifique GCC / Bristol-Myers Squibb**

**Calendrier prévisionnel du projet de recherche**

